Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 54 (1962)

Heft: 6

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Revision de la classification des fonctions

Au congrès de la Fédération suisse des cheminots (SEV) de fin mai, Hans Düby, président central et conseiller national, commenta de façon suggestive l'action entreprise par la Fédération des cheminots au cours de l'exercice écoulé pour améliorer non seulement le sort des travailleurs du rail mais de l'ensemble des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération et des compagnies privées de transport.

Après avoir discuté cet exposé substantiel, le congrès constata qu'une amélioration notable fut enregistrée en matière de salaires et autres conditions de travail du personnel des CFF et des entre-prises concessionnaires de transport. Il revendiqua la pleine compensation du renchérissement en 1962, la revision partielle de la classification des fonctions avec le relèvement de la position des catégories d'ouvriers professionnels, conformément au préavis de la Commission paritaire.

Le congrès demanda à l'autorité fédérale de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour remédier à la pénurie des logements qui contribue à entraver le recrutement du personnel. Il recommanda une coordination en ce domaine avec l'Administration fédérale des finances.

Parmi les autres revendications, signalons l'ajustement des rentes aux travailleurs qui ont été mis à la retraite avant 1960, la revision de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport avec comme objectif la semaine de 45 heures, la coordination des moyens de transport, l'amélioration des prestations de l'AVS et de l'assurance-invalidité.

Au cours de ce congrès, le conseiller fédéral Willy Spühler présenta un exposé approfondi sur le thème: «La Suisse dans le trafic international.»

Le droit à l'instruction

Une conférence nationale des délégués du corps enseignant affiliés à la VPOD a discuté du droit à l'instruction le 3 juin dernier, à Lausanne. Voici les postulats présentés par cette conférence de spécialistes:

a) Gratuité de l'enseignement scolaire et du matériel d'enseignement à tous les degrés; décentralisation des établissements d'enseignement ou bonification des frais de déplacement aux élèves venant du dehors;

- b) encouragement efficace d'une formation professionnelle étendue, s'inspirant de critères modernes;
- c) mise sur pied de dispositions légales assurant des subventions à fonds perdu pour les études;
- d) création d'enseignements spéciaux pour rendre possible aux salariés l'accès aux instituts d'éducation supérieurs (2e cycle de formation);
- e) développement des cours d'adaptation;
- f) création de possibilités d'approfondissement et de perfectionnement des connaissances sur le plan professionnel et en ce qui concerne le développement de la culture générale (éducation des adultes).

Réjouissons-nous du fait que les enseignants syndiqués n'ont pas négligé l'important secteur de la formation professionnelle. Davantage encore qu'ils aient insisté sur la nécessité de créer des systèmes d'enseignements spéciaux destinés à ouvrir aux salariés l'accès aux études supérieures. Nos collègues de l'enseignement ont même épinglé dans leur programme revendicatif le postulat de l'Union syndicale suisse qui tend à développer les cours d'adaptation et de réadaptation professionnelle. Au siècle de la cybernétique, il est plus nécessaire que jamais de favoriser les transferts de main-d'œuvre qui pourraient se révéler nécessaires du fait de changements technologiques importants. L'assurance-chômage reste sans doute nécessaire, mais il convient de porter l'effort sur la réadaptation professionnelle qui favorise le plein emploi.

Ne doutons pas que les syndicats répondront affirmativement à l'invitation des enseignants de la VPOD d'encourager par tous les moyens la réalisation de ces postulats.

Aide volontaire à l'agriculture

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Union syndicale suisse s'intéresse aux problèmes particuliers de l'agriculture suisse, en s'efforçant de rechercher des remèdes durables et efficaces.

Bien longtemps avant le déchaînement de la deuxième guerre mondiale, l'Union syndicale suisse avait élaboré avec quelques autres associations du mouvement des lignes directrices un programme d'action qui encourageait entre autres l'aide volontaire à l'agriculture.

En pleine guerre mondiale, quand le père spirituel du plan d'extension des cultures, le professeur Wahlen, prit l'initiative de créer une Conférence nationale d'aide volontaire à l'agriculture, l'Union syndicale suisse continua a prêter son concours bénévole.

Depuis quelques années, la raison sociale de cette institution d'intérêt national, longtemps subventionnée par la Confédération, s'est transformée. Elle est devenue l'Office central suisse du service volontaire agricole et du travail, auquel les autorités fédérales continuent d'accorder leur bénédiction, bien qu'elles lui aient supprimé depuis longtemps la subvention. Maintenant que M. Wahlen est membre influent du Conseil fédéral, il semble que ce problème particulier pourrait être revu de façon plus généreuse. Une contribution fédérale efficace permettrait d'accentuer encore cette aide bénévole aux agriculteurs durant la récolte des fruits et les moissons.

Car les besoins de main-d'œuvre se font toujours plus pressants dans l'agriculture, ainsi que le constate le rapport annuel pour l'année 1961 de l'Office central suisse du service volontaire agricole et du travail. Il est affligeant d'avoir à constater que la part de l'agriculture dans le nombre des travailleurs étrangers toujours plus nombreux qui affluent dans notre pays, au lieu de s'accroître s'est réduite en l'espace de cinq ans. Les statistiques de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail prouvent en effet que le nombre des travailleurs étrangers occupés en Suisse a passé de 326 056 en août 1956 à 548 312 dans le même mois de l'année 1961. Alors que la part de l'agriculture dans cet accroissement de maind'œuvre était de 34 134 travailleurs, ce chiffre est tombé à 24 581 cinq ans plus tard. Cette régression de l'apport extérieur continue d'ailleurs d'être accompagnée de la désertion devenue chronique de la campagne. Dans ces conditions, il convient d'accentuer l'œuvre utile de l'Office central suisse du service volontaire agricole et du travail.

L'apport du service volontaire à l'agriculture s'est lentement accru. Si bien qu'en 1960, 5000 jeunes gens ont été placés et que le nombre des jours de travail a dépassé pour la première fois 100 000. En 1961, le nombre des placements s'est encore accru de 1369 personnes pour atteindre 5806. On doit cette amélioration au fait que dans de nombreux cantons des classes entières d'élèves, en partie aussi d'apprentis, ont été mis à disposition des agriculteurs durant 6 à 14 jours, sans que les vacances normales en souffrent.

Dans la liste des cantons qui participèrent à ces actions, on ne trouve malheureusement pas la minorité romande. Probablement parce que l'agriculture dans notre région linguistique est mieux rationalisée et adaptée que dans les autres régions du pays, penseront certains lecteurs. Ce n'est pas tout à fait le cas, puisque la statistique prouve hélas que si les cantons refusent de donner, ils prennent volontiers, c'est ainsi que dans l'énumération des pays d'accueil, Vaud vient au quatrième rang avec 486 jeunes gens placés, après Berne (1269), Zurich (946), Aarau (725). Il vaut mieux ne pas parler des 19 jeunes gens placés dans le canton de Fribourg, 4 à Genève ou même 6 à Neuchâtel!

N'est-il pas réjouissant d'avoir à constater que 75 jeunes gens venus de l'étranger ont participé à cette action d'aide volontaire à l'agriculture durant l'année 1961. Il s'agit de trois Danois, 41 Allemands, 5 Anglais, 6 Français, 5 Hollandais, 7 Italiens, 2 Suédois, et même 4 citoyens américains!

Cette constatation devrait encourager les pouvoirs publics, spécialement de la Confédération et des cantons romands, à participer de façon plus effective à une action nécessaire qui offre l'avantage supplémentaire aux jeunes gens des villes d'apprendre à mieux connaître et apprécier la vie de nos agriculteurs et réciproquement pour ces derniers le contact est aussi fructueux, car ils ignorent trop souvent les conditions de vie dans les villes.

La bonne saison des récoltes diverses va commencer. Il est donc temps de songer à cette action particulière qui s'inscrit dans le cadre de la solidarité nationale.

Situation économique de la Suisse

Au cours de la 3^e séance de la Commission économique pour l'Europe consacrée à l'étude de la situation économique de ce continent, le représentant de la Suisse, M. Umberto Andina, a mentionné que l'essort économique dans notre pays s'est poursuivi sans fléchissement en 1961.

« Les tensions constatées se sont ainsi fortement accrues tandis que les inconvénients apparaissaient d'une manière plus marquée. La plus value des exportations s'est amenuisée par rapport à 1960 tandis que les importations se sont accrues dans une proportion sensiblement plus forte. Les exportations ont progressé de 8,5 % contre 11,8 % l'année précédente et les importations se sont renforcées de 20,7 % en comparaison d'une augmentation de 16,6 %. L'accroissement des importations concerne surtout les pays européens, 24,3 % et dans une mesure plus petite les pays d'outre-mer, 8,9 %. En conséquence la part des partenaires commerciaux européens aux importations totales a passé de 76,4 à 78,7 %. Le solde passif de la balance commerciale s'est accru de 86 %. Au premier trimestre 1962 le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 1 milliard 16 millions de francs contre 723 millions au cours du trimestre correspondant de l'année précédente. L'augmentation en 1961 des dépenses de consommation de 11 % venant après l'accroissement de 9 % de l'année précédente est particulièrement typique de l'évolution économique de la Suisse. »

Rapatriement de réfugiés algériens

Le Service de l'information des Nations unies rappelle dans son communiqué de presse du 10 mai que le Gouvernement fédéral suisse a annoncé une contribution de 75 000 francs au titre de l'aide au rapatriement des réfugiés d'Algérie. Cette contribution, qui répond à l'appel du Haut commissaire pour des fonds et des tentes dont un besoin urgent se fait sentir, sera versé par l'entremise de la Croix-

Rouge.

D'autres pays continuent à informer le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, notre compatriote Félix Schnyder, de dons analogues. Notons par exemple l'envoi de quelque 500 tentes, de modèle familial, par le Gouvernement du Royaume-Uni, de 10 000 par la Croix-Rouge des Etats-Unis, de 400 par celle de l'URSS et de 700 par la République Arabe Unie.

Les tribunaux de camarades

Dans le 4^e bulletin de la *Série législative* du BIT a paru le décret N° 244 du 22 juin 1961 portant promulgation de la loi sur les tribu-

naux de camarades en Bulgarie.

Les attributions de ces tribunaux qui « jouissent de la confiance de la communauté et en expriment la volonté », sont de « contribuer activement à l'éducation des citoyens pour leur inculquer une attitude communiste envers le travail, le respect de la législation en vigueur et des règles de vie de la société socialiste, ainsi qu'en vue de la préservation de la propriété socialiste et du développement, au sein des travailleurs, du sens de la collectivité, de l'aide mutuelle entre camarades et de la dignité et de l'honneur des citoyens ».

Leur tâche principale est de prévenir les délits, les infractions à la loi et les actes antisociaux en créant, au sein de la collectivité, des conditions qui les rendent intolérables en éduquant les citoyens par

le moyen de la persuasion et de la sanction sociale.

Les membres des tribunaux sont élus au scrutin public, pour une durée de deux ans, par les assemblées générales des travailleurs de la communauté.

En vertu de ce décret, les tribunaux de camarades peuvent être saisis des infractions à la discipline du travail, notamment des absences, arrivées tardives ou départs prématurés sans raison valable ou même encore de l'exécution insatisfaisante du travail entraînant du gaspillage, une production inférieure à la norme ou un arrêt du

travail, ou le refus d'exécution de la tâche assignée.

Ce sont encore ces tribunaux de camarades qui manient la férule pour châtier les coupables d'infrations aux règles de sécurité et d'hygiène du travail. De même les travailleurs qui se complaisent dans l'oisiveté encourent en vertu de ce décret les foudres des tribunaux de camarades, qu'ils aient refusé d'accomplir une tâche «socialement utile», qu'ils aient un mode de vie parasite, se livrent à l'ivresse ou aient une conduite «socialement répréhensible».

Nous nous bornons à esquisser les trois premières séries de griefs qui rendent passibles les travailleurs des tribunaux des camarades. Nous laissons volontairement de côté les propos injurieux, calomnies, ainsi que la violation du règlement intérieur des logements, le refus systématique de payer le loyer ou les charges communales ou encore l'utilisation absusive des installations et locaux collectifs!

Les syndicalistes libres, qui se veulent indépendants des gouvernements, des employeurs et des partis politiques, continuent heureusement à nous protéger d'un carcan législatif pareil.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique

Par Henri-Philippe Cart

Au sein de nos richesses, de nos satisfactions, nous ne voyons pas – ou nous refusons de voir – que nous sommes en train de nous aligner sur la constatation fameuse que « la République n'a pas besoin de savants! ». Notre pays, sur le plan strict de la recherche scientifique, est dans une situation vraiment dramatique et notre retard dépasse de beaucoup celui existant en matière d'autoroutes.

C'est par cette constatation que débutait, dans la Gazette de Lausanne, le compte rendu de la conférence faite dernièrement devant le Club de publicité par le Dr Serge Neukomm, chef du Centre romand de lutte contre le cancer. Mais avant de poser un diagnostic et d'envisager l'avenir de la recherche scientifique en Suisse, il est nécessaire de passer en revue l'activité du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), cela d'autant plus que les Voix universitaires ont jusqu'à présent consacré fort peu de place à cette question.

 $Encourager\ la\ recherche$

Si dans les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord la création d'organismes nationaux chargés de faire avancer la recherche scientifique remonte aux années qui ont suivi la première guerre mondiale, il fallut attendre 1952 pour voir la mise en place du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Son départ fut d'ailleurs des plus modestes: une subvention fédérale de 2 millions devait permettre d'encourager le travail des savants suisses, à une époque où déjà le retard de notre pays se faisait cruellement sentir. Cette subvention fut rapidement portée à 4 millions.

En 1958, la Commission pour la science atomique (CSA) vit le jour, et elle reçoit chaque année une subvention spéciale. Actuellement, les crédits pour le FNRS et la CSA se montent à 17 millions.

L'activité du FNRS se manifeste de quatre façons:

 par une subvention pour la relève scientifique de 50 000 fr. à chaque université. Celle-ci a pour but de former de nouveaux chercheurs et sert souvent au financement de travaux de doctorat;